



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

 **SPORT**
PARTAGÉ

**TOUTES LES
ACTIVITÉS**

Mise à jour du 20/10/2023



SPORT PARTAGÉ

TOUTES LES ACTIVITÉS

Sommaire

Préambule.....	3
Quelques vidéos pour illustrer le programme	3
Liste des référents Sport Partagé.....	4
La Commission Mixte Nationale Sport Partagé.....	5
Le Sport Partagé dans le Règlement fédéral.....	6
Dispositions générales en Sport Partagé	8
Championnats de France UNSS « Sport Partagé »	8
Conditions de Participation	8
Définition de la compensation de points des élèves en situation de handicap	9
Classification pour le Sport Partagé	9
Activités avec finalité Championnat de France UNSS.....	13
Activités en développement.....	14

Préambule

Le Sport Partagé permet de partager un moment privilégié autour de la pratique sportive et artistique, de la réussite de chacun et d'un apprentissage du mieux vivre ensemble, dans un lieu unique de pratique.

Ce programme, géré en relation avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté, permet aux élèves valides et aux élèves en situation de handicap scolarisés de pratiquer ensemble et de partager plus que du sport.

Ces organisations Sport Partagé, quelles qu'elles soient, permettent aux élèves d'enrichir leur regard sur l'autre, d'aborder la pratique physique d'une autre façon : en faisant plus attention à l'autre, en avançant ensemble.

Chiffres clés extraits du Rapport général 2021 – 2022 de l'UNSS

5983

Licenciés déclarés en situation de handicap à l'UNSS

255

Compétitions tous sports confondus dans la catégorie Sport Partagé

230

Équipes engagées dans 27 championnats de France en catégorie Sport Partagé

513

AS ont participé à au moins un événement Sport Partagé

Quelques vidéos pour illustrer le programme

L'équipe Sport Partagé de l'AS du collège Balzac d'Albi : Dans une volonté de faire mieux connaître le programme, l'équipe d'escalade s'est investie dans la réalisation d'un film promotionnel.



[Version Longue](#)

[Version Courte](#)

Immersion au sein de l'AS du lycée Toulouse-Lautrec de Vaucresson en 2 épisodes :

- [Quand valides et handisports évoluent ensemble](#)
- Après l'entraînement, [place au championnat de France](#)

Un événement marquant :

- [Suivez Nobony lors de la course Sport Partagé](#) pour l'ouverture du cross National UNSS MGEN 2019

Lors du Championnat de France UNSS Escalade :

- [AS du lycée Marie Curie de Versailles](#)

Liste des référents Sport Partagé

Les référents « Sport Partagé » dans les commissions mixtes nationales (CMN) organisent et créent des formats adaptés lors des compétitions UNSS afin de favoriser l'équité sportive.

Si vous avez la moindre question concernant les compétitions Sport Partagé (règlement, formules, compensations, etc.) vous pouvez envoyer un mail à : sport.partage@unss.org

Vous trouverez dans le tableau ci-joint le nom des référents sport partagé dans les activités suivantes, ainsi que leur contact mail :

Référents Sport Partagé UNSS 2023-2024			
Activités	Prénom NOM	Adresse Mail	Académie
Athlétisme / Cross	DT Sport Partagé	Denis et Philippe, Voir ci après	
Aviron / Aviron Indoor	Mickael MARTEAU	mickael.marteau@ffaviron.fr	Lyon
Aviron / Aviron Indoor	Anne TOLLARD	anne.tollard@ffaviron.fr	Créteil
Badminton	Julie WIDUCH	julie.widuch@gmail.com	Reims
Badten	Laurence GAGET	laurencegaget@gmail.com	Versailles
Basket Fauteuil / Tennis	Stéphane LECLERC	stephaneleclerc964@gmail.com	Créteil
Boxe Assaut	Mahmoud EJJABRI	ejjabrimahmoud@yahoo.fr	Orléans Tours
Circuit training	Jonathan RAUX	jonathanraux@hotmail.fr	Versailles
Course d'Orientation	Marie VUILLEMARD	meray_paris@yahoo.fr	Nancy-Metz
Danse Chorégraphié	Delphine REVY	delphine.revy@me.com	Bordeaux
Duathlon / Run & Bike	Morgan ESNAULT	morganesnault@hotmail.com	Orléans Tours
Escalade	Thibault BILLARD	billard.thibault@orange.fr	Clermont-Ferrand
Équitation	Amandine BAILLEUL	amandinebailleul@yahoo.fr	Normandie
Golf	Aurélien LACOUR	aurelien.lacour@ffgolf.org	Orléans Tours
Haltérophilie	Franck LEROY	Franck.Leroy@ac-amiens.fr	Amiens
Kickboxing light	Frédérique FIGNANI	Fignani.frederique@orange.fr	Aix Marseille
Judo	Sophie LEPARLOUER	sophie.leparlouer3@gmail.com	Normandie
Lutte	Vincent LEFRANCOIS	lefrancoisvincent14@gmail.com	Rennes
Natation	Lisa BROUARD	lisa.brouard@free.fr	Versailles
Pelote Basque	Nicolas FAURE	nicofaurus@gmail.com	Bordeaux
Raid	Theau LE LOC	theauleloch@gmail.com	Créteil
Ski Alpin	Péroline RIVAL	peroline.rival@ac-lyon.fr	Lyon
Ski Nordique	Marie ANSTETT	marie.anstett@outlook.com	Strasbourg
SP Multi Activités	Philippe VERSAUD	philippe.versaud@unss.org	Mayotte
Surf	Isabelle MANSOT	isabelle_mansot@yahoo.fr	Bordeaux
Tennis de Table	Christophe ANTOINE	cattot1@free.fr	Lille
Tir à l'Arc	Dominique LAVISSE	dominique.lavisse@ac-nancy-metz.fr	Nancy-Metz
Tir Sportif	Marie Pierre ROUSSARD	mapi77160@gmail.com	Créteil
Ultimate	Ludovic PESCHARD	ludovic.peschard@gmail.com	Orléans Tours
	Nadine BARITHEL	Nadine.Barithel@ac-lyon.fr	Lyon
Voile Légère	Frédéric RAYNAUD	frederic.raynaud1@ac-clermont.fr	Clermont-Ferrand
VTT et laser run	Stéphane GERAUDEL	stephane.geraudel@sfr.fr	Créteil

Nous sommes à la recherche de référents dans les activités Canoë-Kayak, Escrime, Pétanque et STEP. N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse précédemment citée si vous êtes intéressé.

La Commission Mixte Nationale Sport Partagé

Les membres de la commission mixte nationale participe à l'élaboration des projets, des contenus des sports et des Fiches sports pour la partie Sport Partagé. Ils vérifient la faisabilité des implantations pour les CF Sport Partagé Multi Activité et assurent le suivi technique des compétitions (implantation, réalisation, évaluation). Ils recueillent en permanence les avis et enregistrent les réflexions des acteurs de terrain pour mieux saisir les nécessaires évolutions à proposer.

Commission Mixte Nationale Sport Partagé 2022-2023			
Rôle	Prénom NOM	Adresse mail	Académie
SD UNSS Seine-Et-Marne DT Sport Partagé	Denis MIGUET	denis.miguet@unss.org	Créteil
SRA UNSS Besançon DT Sport Partagé	Philippe VERSAUD	philippe.versaud@unss.org	Besançon
IPR EPS de l'Académie de Rouen	Sophie LOSFELD	sophie.losfeld@ac-normandie.fr	Normandie
Professeur d'EPS	Serge REBUFFET	Serge-Andr.Rebuffet@ac-lyon.fr	Lyon
Professeur d'EPS	Eric BORREL	ericborrel@free.fr	Toulouse
Professeur d'EPS Réf Basket Fauteuil et tennis	Stéphane LECLERC	cathy.steph@wanadoo.fr	Créteil
Professeur d'EPS	Sylvia DAIGREMONT	sylvia.daigremont@ac-normandie.fr	Normandie
DNA en charge du dossier Sport Partagé	Thibaud VAUZEILLES	thibaud.vauzeilles@unss.org	Paris
Responsable du projet Jeunes FFH	Marion SAHBANI	m.sahbani@handisport.org	
Cadre FFH, Pilotage du projet jeune fédéral	Charles HORDENNEAU	c.hordenneau@handisport.org	
Conseillère Technique Nationale, responsable du sport adapté jeune FFSA	Laure DUGACHARD	Laure.dugachard@ffsa.asso.fr	
DTN FFSA	Marie-Paule FERNEZ	mariepaule.fernez@sportadapte.fr	
Secrétaire en charge du dossier	Corinne TISON	corinne.tison@unss.org	



Le Sport Partagé dans le Règlement fédéral

Les championnats de France « *Sport Partagé* »

L'UNSS développe le programme « *Sport Partagé* » qui accueille des équipes mixtes constituées d'élèves en situation de handicap et d'élèves valides.

Le règlement sportif spécifique répond à un cadre commun à l'ensemble du « *Sport Partagé* » et est intégré dans la Fiche Sport du sport et/ou du règlement du sport.

Dans une logique de développement, la Direction Nationale en accord avec la Commission Mixte Nationale « *Sport Partagé* » s'autorise des adaptations ponctuelles du Règlement Fédéral.

Exemple :

- L'organisation d'un championnat de France « *Sport Partagé* » ne tient pas compte d'un nombre minimum d'équipes inscrites ni du nombre d'académies représentées à la date butoir pour être maintenu ;
- Sont autorisées au maximum 2 équipes de la même constitution par championnat. Par exemple : le collège A et la structure spécialisée B peuvent proposer au maximum 2 équipes pour le championnat de France ;
- Une équipe peut être constituée d'élèves de deux établissements **UN** collège / LP / Lycée et **UN** établissement spécialisé, validée par une convention type téléchargeable sur OPUSS.

La règle de la présence minimum de **6** équipes de **4** académies ne s'appliquera pas pour les championnats de France « *Sport partagé* ».

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer en équipe « *Sport Partagé* » sur présentation de l'**attestation MDPH** ou **MDA obligatoire** lors de l'accueil du championnat de France ou du festival.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

Il existe deux types : **EREA** « enseignement adapté » et les **EREA** « handicap », spécialisés par type de handicap.

En compétition, une équipe « *Sport Partagé* » peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH/MDA en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA « Enseignement Adapté ») ;
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable sur OPUSS.
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement affilié (Ministère de l'Éducation nationale ou Ministère de l'Agriculture) et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » ...) affiliée à l'UNSS.

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe « *Sport Partagé* » exceptés les élèves issus de Sections Sportives Scolaires de l'activité en question ou Sportif de Haut Niveau dans l'activité (sauf si la Section Sportive Scolaire est déclarée « *Sport partagé* » dans les rectorats et sur OPUSS).

Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil (niveau de compensation de C1 à C5) et de le transmettre dès l'inscription. Les professeurs d'EPS se réfèrent à l'annexe de la Fiche Sport « Classification des ESH » afin de la remettre à la CMN lors de l'accueil du championnat.

Pendant le championnat

La Commission Mixte Nationale pourra mettre en place un testing à l'accueil, afin de déterminer les compensations attribuées nécessaires à l'équité dans la rencontre. Une vérification concernant le respect du règlement et notamment sur les profils déclarés des sportifs sera effectuée par les membres de la CMN.

À l'issue du testing, la classification des élèves en situation de handicap, peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

Les équipes non conformes ne pourront pas participer au championnat de France.

Les Jeunes Officiels - Jeunes Coachs - Jeunes Capitaines

Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Coach - Jeunes Capitaines et ce, quel que soit le niveau de pratique.

Chaque Commission Mixte Départementale et Régionale a toute liberté pour imposer ses propres règles et les niveaux de certification exigés dans ses compétitions en relation avec les livrets « Jeunes Coachs - Jeunes Capitaines ».

Lors de la qualification académique ou inter-académique, au-delà du niveau départemental, le Jeune Coach - Jeune Capitaine doit respecter les règles nationales et être certifié académique, à savoir :

- Pour le CF **Sport Partagé multi-activités**, le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire et non compétiteur. Il doit être identifié par un brassard orange. Il se rajoute à la composition d'équipe.

Par ailleurs, il ne peut pas appartenir à une autre Association Sportive.

Les décisions des Jeunes Coachs - Jeunes Capitaines leur appartiennent.

En cas d'absence d'un Jeune Coach - Jeune Capitaine, l'équipe ne pourra pas participer au championnat de France ou au festival.

Dispositions générales en Sport Partagé

Championnats de France UNSS « Sport Partagé »

Tous les élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer en équipe « Sport Partagé » sur présentation de **l'attestation MDPH** → [Lien vers exemple d'attestations MDPH](#)

Si vous avez un doute concernant cette attestation, contactez en amont l'organisateur de la compétition (service départemental ou régional UNSS qui pourra s'appuyer sur la CMN sport partagé si besoin).

Dans certains territoires, il est parfois difficile d'obtenir cette attestation. Veuillez prendre vos dispositions le plus tôt possible, dès le mois de septembre si vous souhaitez vous inscrire en compétition une équipe sport partagé.

Conditions de Participation

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé, exceptés :

- Les élèves inscrits sur une liste envoyée par la fédération concernée
- Les élèves inscrits sur la liste ministérielle et de haut niveau du Ministère des Sports 2023 et/ou 2024 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) de la fédération concernée ; [Listes disponibles sur OPUSS](#)
- Les élèves issus de Sections Sportives Scolaires de l'activité concernée, [sauf si la Section Sportive Scolaire a le label « Sport partagé »](#) ; prendre contact avec votre SD UNSS pour plus d'informations

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Des élèves appartenant à une même AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH/MDA en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA⁵ « Enseignement adapté »)
- Des élèves appartenant à un établissement scolaire et une structure spécialisée affiliée à l'UNSS (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » ...) de la même académie, avec laquelle il a signé une [convention type téléchargeable en suivant le lien](#)

Par équipe en compétition, **une seule convention** entre un établissement MEN et une structure spécialisée est autorisée.

Une AS ne peut pas être représentée dans plus de 2 équipes, quelle que soit la constitution de ces dernières. Par exemple :

- Le collège ou le lycée A propose 2 équipes.
- Le collège ou le lycée A propose une équipe + le collège ou le lycée A et la structure spécialisée B proposent une équipe.
- Le collège ou le lycée A et la structure spécialisée B proposent 2 équipes.
- Le collège ou le lycée A et la structure spécialisée B proposent une équipe + le collège ou le lycée A et la structure spécialisée C proposent une équipe.
- Le collège ou le lycée A et la structure spécialisée B proposent une équipe + le collège ou le lycée C et la structure spécialisée B proposent une équipe.

En début de championnat de France, la CMN pourra mettre en place un « testing » pour tous les élèves en situation de handicap de l'équipe pour valider la compensation proposée par l'enseignant référent de l'élève en fonction de la classification, présentée ci-après.

⁵ Il existe deux types : EREA « enseignement adapté » et les EREA « handicap », spécialisés par type de handicap.

Définition de la compensation de points des élèves en situation de handicap

Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription.

Les professeurs d'EPS se réfèrent au tableau de « *Classification des ESH* »

Avant le championnat, au moment de l'inscription sur opuss

L'enseignant renseigne dans les champs supplémentaires et/ou contacte l'organisateur pour indiquer :

- La classification proposée
- Les aménagements particuliers (hébergements, restauration, soins, matériels sportifs, transport)

Pendant le Championnat, au moment de l'accueil

- L'enseignant référent de l'élève en situation de handicap confirme le profil de l'élève et sa classification
- Un testing peut alors être mis en place pour valider/ajuster la classification de l'élève en présence si besoin du Jeune Coach.
- Le membre CMN référent Sport Partagé s'entretient avec l'élève accompagné, si besoin, du Jeune Coach. (Possibilité également d'avoir la présence de l'enseignant en fonction du profil)

Aucune réclamation sur le niveau de compensation ne sera autorisée une fois la phase de testing entérinée. Néanmoins, la classification des élèves en situation de handicap peut évoluer au cours de la compétition. **Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.**

Classification pour le Sport Partagé

➔ Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où l'ensemble des handicaps sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

En fonction des activités et de leurs spécificités, les tests utilisés par les référents sport partagé peuvent être différents.

➔ Classification des ESH moteur et sensoriel⁶

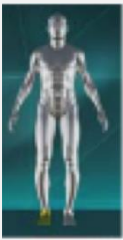
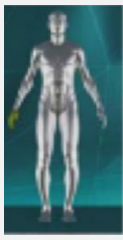
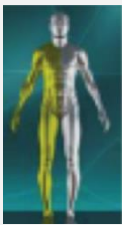
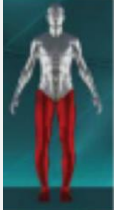
Pour pouvoir définir une classification :

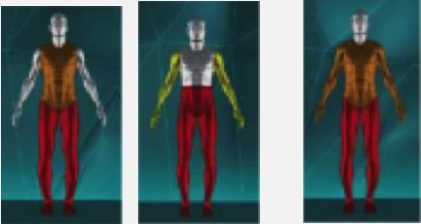
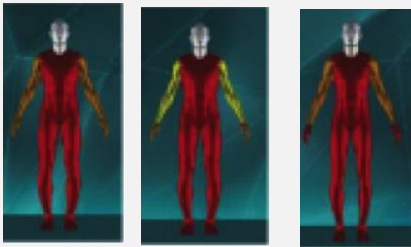
- Les élèves debout doivent passer 10 tests fonctionnels du bas du corps plus 4 tests des membres supérieurs s'il y a une différence fonctionnelle entre les membres inférieurs et supérieurs ➔ [Vidéo présentant les 10 Tests bas du corps](#)
Retrouvez le descriptif complet des tests et de la classification jeunes Handisport ➔ [Document PDF La classification jeune handisport](#)
- Pour les élèves en fauteuil, 5 tests fonctionnels du haut du corps. Les élèves déficients visuels sont divisés en deux catégories (élèves pratiquant avec ou sans guide).
- Enfin, tous les élèves sourds et malentendants sont réunis au sein d'une même classification.

Le tableau ci-dessous décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification « jeunes » de la Fédération Française Handisport.

⁶ Réalisé avec la participation de la Fédération Française Handisport

Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel

Classe UNSS	Classe FFH Résultats aux tests VERT : réussi sans difficulté ORANGE : réussi avec difficulté ROUGE : impossible à réaliser	Description	Schémas (Exemples non exhaustifs des profils de chaque classe) Atteinte Légère Atteinte Majeure Atteinte Sévère
C1	Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation		
C2M	D4 Élèves pratiquant debout 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	Élèves possédant le handicap minimum	  
	D5B Élèves pratiquant debout Aucun test à passer	Élèves malvoyants (sportifs pratiquant sans guide)	 
	D6 Élèves pratiquant debout Aucun test à passer	Élèves sourds et malentendants	
C3M	D3 Élèves pratiquant debout 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	Élèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs Élèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs Élèves atteints de nanisme	     
	F3 Élèves pratiquant en fauteuil 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests verts	Élèves possédant un bon équilibre du tronc Élèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs	

C4M	D2 Élèves pratiquant debout 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests orange avec quelques tests rouges	Élèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres Élèves possédant des problèmes d'équilibre associés	
	F2 Élèves pratiquant en fauteuil 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests orange	Élèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou : Élèves possédant une déficience légère majeure des membres supérieurs	
	D5A Élèves pratiquant debout Aucun test à passer	Élèves non-voyants (sportifs pratiquant avec un guide, Jeune Coach)	
C5M	D1 Élèves pratiquant debout 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests rouges	Élèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs Élèves possédant des problèmes d'équilibre associés	
	F1 Élèves pratiquant en fauteuil 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests rouges	Élèves possédant une déficience majeure du tronc Élèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs	
	FE Élèves pratiquant en fauteuil électrique Aucun test à passer		

Toutes les illustrations sont extraites du guide « Handicap et classifications », réalisé par la Fédération Française Handisport et édité par le CPSF en 2016

Tableau de classification

	0 point	1 point	2 points	3 points
Autonomie dans l'activité	Autonome avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide avant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'une aide avant et pendant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge ou d'un adulte indépendant pendant l'épreuve.
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime difficilement	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication
	0 point	1 à 2 points	3 à 4 points	5 à 6 points
Motricité	Pas impactée	Motricité globale faiblement impactée	Motricité globale moyennement impactée	Motricité globale fortement impactée

L'enseignant, à l'aide du tableau ci-dessus, additionne les points de l'élève en lien avec ses caractéristiques (l'autonomie dans l'activité, relation aux autres et motricité) :

L'élève est alors classé :

C1 = 0 à 3 points avec Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation

C2 = 4 à 6 points

C3 = 7 et 8 points

C4 = 9 et 10 points

C5 = 11 et 12 points

Exemple 1 : Alexis est autonome (0 point), il interagit peu et communique difficilement (1 point), il a des problèmes d'équilibre qui impactent moyennement sa motricité (4 points).

Il comptabilise 5 points, il est C2.

Ses problèmes d'équilibre vont le perturber fortement sur des activités avec beaucoup de déplacements. Il pourra passer C3.

Exemple 2 : Miriam a besoin d'une aide avant et pendant l'épreuve (2 points). Elle interagit peu et s'exprime difficilement (1 point). Sa motricité n'est pas impactée.

Elle comptabilise 3 points, elle est C0.

Ses problèmes cognitifs (perception, analyse de la situation et/ou prise de décision) vont la perturber sur des sports collectifs ou la course d'orientation par exemple. Elle pourra passer C2 voir C3 en fonction du degré de difficulté dans ces activités.

En championnat de France, Le passage d'un testing est mis en place pour confirmer ou faire évoluer le niveau de compensation déterminé par l'enseignant.

Activités avec finalité Championnat de France UNSS

Fiche Sport 2023-2024		Règlement	
Athlétisme estival collèges	p. 4 et 5		
Aviron indoor	p. 8 et 9		
Badminton	p. 10 à 13		
Badten	p. 12 et 13		
Basket Fauteuil	p. 29 à 31	Règlement basket fauteuil 4x4	
Boxe assaut	p. 6 et 7		
Circuit training	p. 7		
Course d'orientation	p. 7 et 8		
Cross-country	p. 7 à 9		
Danse chorégraphiée	p. 9 et 10		
Triathlon Run & bike	p. 8 et 9		
Escalade	p. 7		
Escrime	p. 3		
Equitation	p. 6		
Golf	p. 6 et 7		
Haltérophilie – musculation			
Judo	p. 6		
Laser run	p. 5		
Lutte	p. 6		
Natation	p. 7 et 8	règlement natation SP	Barème SP
Pétanque	p. 5		
Raid multisports	p. 6		
Ski alpin	p. 6		
Ski nordique	p. 4 et 5		
SPMA		Règlement SPMA	
Surf	p. 8		
Tennis de table	p. 15 à 18		
Tir à l'arc	p. 7 et 8	Règlement Tir à l'Arc SP	
Tir sportif	p. 5 et 6		
Ultimate	p. 9		
Voile	p. 7		
VTT	p. 6		

Activités en développement

Fiche Sport 2023-2024		Règlement
Aviron	Page 7 et 8	
Canoé kayak	Page 6	
Danse Battle hip hop	Page 7	
Gymnastique rythmique	page 9	Code UNSS GR 2020-2024
Gymnastique acrobatique	Page 6	Code UNSS GAc 2021-2024
Gymnastique aérobic		
Gymnastique artistique	page 8	Code UNSS GArt 2021 - 2024
Kick light boxing	page 8 et 10	
Karaté	page 5	
Sauvetage	p. 5	Règlement Sauvetage
Savate boxe française	page 5	
Step	page 8	
Activités Subaquatiques	page 8	
Tennis	page 5	
Volleyball	page 9 à 12	



Union Nationale
du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

